

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°10-60

**sur le bilan d'exécution du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 établi au
31 décembre 2009**

Réunion du JEUDI 21 OCTOBRE 2010

Réuni le jeudi 21 octobre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes ANNE, BESNARD, BIHEL, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mmes COUSIN, DELAUNAY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, DUFOUR, Mmes ERRARD, FERET, M. FONTAINE, Mmes GAUGAIN, GOBERT, HEURGUIER, JOZEAU-MARIGNE, M. LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. LEMARCHAND, Mme LEMASSON, M. LOUVET, Mmes LOUWAGIE, LOWY, M. MARIE, Mme MAZIER, M. MOURARET, Mmes NOUVEL, OSADTCHY, PIOLINE, de la PROVOTE, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, MM. TOURRET, TRAVERT, VALENTIN, VIRLOUVET ;

Sont excusés :

M. AUGIER ayant donné pouvoir à Mme de la PROVOTE,
M. GODEFROY ayant donné pouvoir à M. TRAVERT,
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à Mme LOUWAGIE,
Mme MIALON-BURGAT ayant donné pouvoir à M. LOUVET.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir examiné le rapport conjoint de M. le Préfet de Région et de M. le Président du Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 20 septembre 2010,

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE au Préfet de Région et au Président du Conseil Régional du bilan d'exécution du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 établi au 31 décembre 2009.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°10-61

sur le vote de la Décision Modificative n° 2 pour l'exercice 2010

- - - - -

Réunion du JEUDI 21 OCTOBRE 2010

Réuni le jeudi 21 octobre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes ANNE, BESNARD, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mmes COUSIN, DELAUNAY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, DUFOUR, Mmes ERRARD, FERET, M. FONTAINE, Mmes GAUGAIN, HEURGUIER, M. LEMARCHAND, Mme LEMASSON, M. LOUVET, Mmes LOUWAGIE, LOWY, M. MARIE, Mmes MAZIER, NOUVEL, OSADTCHY, PIOLINE, de la PROVOTE, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, MM. TOURRET, TRAVERT, VALENTIN, VIRLOUVET ;

Sont excusés :

M. AUGIER ayant donné pouvoir à Mme de la PROVOTE,
Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme PIOLINE,
M. GODEFROY ayant donné pouvoir à M. TRAVERT,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CIVILISE,
Mme JOZEAU-MARIGNE ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,
Mme LEFRANCOIS ayant donné pouvoir à M. LEMARCHAND,
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à Mme LOUWAGIE,
Mme MIALON-BURGAT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance du projet de Décision Modificative n° 2 pour l'exercice 2010,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n° 1 «Personnel, finances et administration générale»,

Vu le Budget Primitif pour l'exercice 2009 voté le 17 décembre 2009,

Vu le Budget Supplémentaire (DM1) pour l'exercice 2010 voté le 24 juin 2010,

Après en avoir délibéré,

• **ADOPTE**, à la majorité, par 32 voix pour, 15 abstentions (M. BRUNEAU (ayant le pouvoir de M. LEFRANC), Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD, Mme GAUGAIN, M. LEMARCHAND (ayant le pouvoir de Mme LEFRANCOIS), Mmes LOUWAGIE (ayant le pouvoir de Mme LUYPAERT), MAZIER, NOUVEL, de la PROVOTE (ayant le pouvoir de M. AUGIER), M. VALENTIN) la Décision Modificative n° 2 du Budget de la Région pour l'exercice 2010, par fonction et au niveau du chapitre, pour un montant de 5 900 599,31 € en section de fonctionnement et un montant de - 115 119 756,00 € en section d'investissement ainsi que les autorisations de programme et d'engagement correspondantes ;

• **AUTORISE** le Président à signer tous les actes et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°10-62

sur la Décision Modificative n° 2 de la Région pour 2010 : affaires juridiques

- - - - -

Réunion du JEUDI 21 OCTOBRE 2010

Réuni le jeudi 21 octobre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes ANNE, BESNARD, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mmes COUSIN, DELAUNAY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, DUFOUR, Mmes ERRARD, FERET, M. FONTAINE, Mmes GAUGAIN, HEURGUIER, M. LEMARCHAND, Mme LEMASSON, M. LOUVET, Mmes LOUWAGIE, LOWY, M. MARIE, Mmes MAZIER, NOUVEL, OSADTCHY, PIOLINE, de la PROVOTE, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, MM. TOURRET, TRAVERT, VALENTIN, VIRLOUVET ;

Sont excusés :

M. AUGIER ayant donné pouvoir à Mme de la PROVOTE,
Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme PIOLINE,
M. GODEFROY ayant donné pouvoir à M. TRAVERT,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CIVILISE,
Mme JOZEAU-MARIGNE ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,
Mme LEFRANCOIS ayant donné pouvoir à M. LEMARCHAND,
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à Mme LOUWAGIE,
Mme MIALON-BURGAT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance du projet de Décision Modificative n° 2 pour l'exercice 2010,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n°1 «Personnel, finances et administration générale»,

Vu le Budget Primitif pour l'exercice 2009 voté le 17 décembre 2009,

Vu le Budget Supplémentaire (DM1) pour l'exercice 2010 voté le 24 juin 2010,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité, par 32 voix pour, 15 abstentions (M. BRUNEAU (ayant le pouvoir de M. LEFRANC), Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD, Mme GAUGAIN, M. LEMARCHAND (ayant le pouvoir de Mme LEFRANCOIS), Mmes LOUWAGIE (ayant le pouvoir de Mme LUYPAERT), MAZIER, NOUVEL, de la PROVOTE (ayant le pouvoir de M. AUGIER), M. VALENTIN) :

- d'affecter, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière, sur l'AE de type MO « frais de fonctionnement divers sur AE » de 191 360 € votée en 2010 et complétée lors de la Décision Modificative n° 2, sur le chapitre 930, un dossier 10ZJHONO « divers juridiques sur AE » d'un montant de 107 640 € ;

- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation et l'individualisation des crédits ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°10-63

sur la Décision Modificative n° 2 pour l'exercice 2010 : patrimoine et logistique

Réunion du JEUDI 21 OCTOBRE 2010

Réuni le jeudi 21 octobre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes ANNE, BESNARD, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mmes COUSIN, DELAUNAY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, DUFOUR, Mmes ERRARD, FERET, M. FONTAINE, Mmes GAUGAIN, HEURGUIER, M. LEMARCHAND, Mme LEMASSON, M. LOUVET, Mmes LOUWAGIE, LOWY, M. MARIE, Mmes MAZIER, NOUVEL, OSADTCHY, PIOLINE, de la PROVOTE, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, MM. TOURRET, TRAVERT, VALENTIN, VIRLOUVET ;

Sont excusés :

M. AUGIER ayant donné pouvoir à Mme de la PROVOTE,
Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme PIOLINE,
M. GODEFROY ayant donné pouvoir à M. TRAVERT,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CIVILISE,
Mme JOZEAU-MARIGNE ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,
Mme LEFRANCOIS ayant donné pouvoir à M. LEMARCHAND,
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à Mme LOUWAGIE,
Mme MIALON-BURGAT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance du projet de Décision Modificative n° 2 pour l'exercice 2010,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n°1 «Personnel, finances et administration générale»,

Vu le Budget Primitif pour l'exercice 2009 voté le 17 décembre 2009,

Vu le Budget Supplémentaire (DM1) pour l'exercice 2010 voté le 24 juin 2010,

Après en avoir délibéré,

• **DECIDE**, à la majorité, par 32 voix pour, 15 abstentions (M. BRUNEAU (ayant le pouvoir de M. LEFRANC), Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD, Mme GAUGAIN, M. LEMARCHAND (ayant le pouvoir de Mme LEFRANCOIS), Mmes LOUWAGIE (ayant le pouvoir de Mme LUYPAERT), MAZIER, NOUVEL, de la PROVOTE (ayant le pouvoir de M. AUGIER), M. VALENTIN) :

• d'affecter, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière :

- sur l'AP de type AP MO « fonctionnement des Moyens généraux » de 6 850 000 € votée et complétée en 2010 lors de la Décision Modificative n° 2, sur le chapitre 900, un montant de 5 500 000 € sur le dossier « moyens généraux »,

• de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'individualisation des crédits ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°10-64

sur la Décision Modificative n° 2 pour l'exercice 2010 : bâtiments régionaux

Réunion du JEUDI 21 OCTOBRE 2010

Réuni le jeudi 21 octobre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes ANNE, BESNARD, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mmes COUSIN, DELAUNAY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, DUFOUR, Mmes ERRARD, FERET, M. FONTAINE, Mmes GAUGAIN, HEURGUIER, M. LEMARCHAND, Mme LEMASSON, M. LOUVET, Mmes LOUWAGIE, LOWY, M. MARIE, Mmes MAZIER, NOUVEL, OSADTCHY, PIOLINE, de la PROVOTE, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, MM. TOURRET, TRAVERT, VALENTIN, VIRLOUVET ;

Sont excusés :

M. AUGIER ayant donné pouvoir à Mme de la PROVOTE,
Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme PIOLINE,
M. GODEFROY ayant donné pouvoir à M. TRAVERT,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CIVILISE,
Mme JOZEAU-MARIGNE ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,
Mme LEFRANCOIS ayant donné pouvoir à M. LEMARCHAND,
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à Mme LOUWAGIE,
Mme MIALON-BURGAT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance du projet de Décision Modificative n° 2 pour l'exercice 2010,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n°1 «Personnel, finances et administration générale»,

Vu le Budget Primitif pour l'exercice 2009 voté le 17 décembre 2009,

Vu le Budget Supplémentaire (DM1) pour l'exercice 2010 voté le 24 juin 2010,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité, par 32 voix pour, 15 abstentions (M. BRUNEAU (ayant le pouvoir de M. LEFRANC), Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD, Mme GAUGAIN, M. LEMARCHAND (ayant le pouvoir de Mme LEFRANCOIS), Mmes LOUWAGIE (ayant le pouvoir de Mme LUYPAERT), MAZIER, NOUVEL, de la PROVOTE (ayant le pouvoir de M. AUGIER), M. VALENTIN) :

- d'affecter,

- sur l'AP de type MO « travaux IPC » de 375 000 € votée en 2010 et complétée lors de la Décision Modificative n° 2, sur le chapitre 909, un dossier 10ZPIPCCHA « création de la chaufferie du bâtiment d'autopsie » d'un montant de 100 000 €,

- sur l'AP de type MO « travaux sur patrimoine » de 150 000 € votée lors de la Décision Modificative n°2, sur le chapitre 903, un dossier 10ZPCSN « travaux de sécurité sur le bâtiment Cèdres au centre sportif de Normandie à Houlgate », d'un montant équivalent ;

- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation et l'individualisation des crédits ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°10-65

sur la Décision Modificative n° 2 de la Région pour 2010 : aménagement du territoire

Réunion du JEUDI 21 OCTOBRE 2010

Réuni le jeudi 21 octobre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes ANNE, BESNARD, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mmes COUSIN, DELAUNAY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, DUFOUR, Mmes ERRARD, FERET, M. FONTAINE, Mmes GAUGAIN, HEURGUIER, M. LEMARCHAND, Mme LEMASSON, M. LOUVET, Mmes LOUWAGIE, LOWY, M. MARIE, Mmes MAZIER, NOUVEL, OSADTCHY, PIOLINE, de la PROVOTE, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, MM. TOURET, TRAVERT, VALENTIN, VIRLOUVET ;

Sont excusés :

M. AUGIER ayant donné pouvoir à Mme de la PROVOTE,
Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme PIOLINE,
M. GODEFROY ayant donné pouvoir à M. TRAVERT,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CIVILISE,
Mme JOZEAU-MARIGNE ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,
Mme LEFRANCOIS ayant donné pouvoir à M. LEMARCHAND,
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à Mme LOUWAGIE,
Mme MIALON-BURGAT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance du projet de Décision Modificative n° 2 pour l'exercice 2010,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n°1 «Personnel, finances et administration générale»,

Vu le Budget Primitif pour l'exercice 2009 voté le 17 décembre 2009,

Vu le Budget Supplémentaire (DM1) pour l'exercice 2010 voté le 24 juin 2010,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité, par 32 voix pour, 15 abstentions (M. BRUNEAU (ayant le pouvoir de M. LEFRANC), Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD, Mme GAUGAIN, M. LEMARCHAND (ayant le pouvoir de Mme LEFRANCOIS), Mmes LOUWAGIE (ayant le pouvoir de Mme LUYPAERT), MAZIER, NOUVEL, de la PROVOTE (ayant le pouvoir de M. AUGIER), M. VALENTIN) le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière :

- d'affecter :

- sur l'AP de type SUB « opérations de développement local » de 680 000 € votée en 2010 et complétée lors des Décisions Modificatives n°1 et n°2, sur le chapitre 905, un dossier 10VLOGEMEI « opération de développement local » d'un montant de 270 000 €,

- sur l'AE de type SUB « Aménagement Caen Presqu'île » de 102 970 € votée lors de la Décision Modificative n° 2, sur le chapitre 939, un dossier 10UMPRESQF « Etudes préalables – aménagement Caen Presqu'île » d'un montant équivalent,

- sur l'AE de type SUB « Projets de l'agglomération caennaise » de 66 500 € votée lors de la Décision Modificative n°2, sur le chapitre 939, un dossier 10UMAGLOCA « Projets de l'agglomération caennaise », d'un montant équivalent ;

- d'attribuer :

- sur le chapitre 905 du Budget de la Région, 270 000 € à l'ANAH dans le cadre de la convention Région ANAH 2009-2011 et des OPAH en cours,

- sur le chapitre 939 du Budget de la Région :

- . 102 970 € à la Ville de Caen, coordonnateur du groupement de commandes entre les communes de Caen, Mondeville et Hérouville-Saint-Clair, la Communauté d'Agglomération de Caen la Mer, la Région Basse-Normandie et le Syndicat Mixte des Ports Normands Associés créé pour le projet d'aménagement de la zone dite de la « Presqu'île portuaire »,

- . 66 500 € à la Communauté d'Agglomération de Caen la Mer, pour les « projets de l'agglomération caennaise » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°10-66

sur la Décision Modificative n° 2 de la Région pour 2010 : Ports – Mer - Aéroports

Réunion du JEUDI 21 OCTOBRE 2010

Réuni le jeudi 21 octobre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes ANNE, BESNARD, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mmes COUSIN, DELAUNAY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, DUFOUR, Mmes ERRARD, FERET, M. FONTAINE, Mmes GAUGAIN, HEURGUIER, M. LEMARCHAND, Mme LEMASSON, M. LOUVET, Mmes LOUWAGIE, LOWY, M. MARIE, Mmes MAZIER, NOUVEL, OSADTCHY, PIOLINE, de la PROVOTE, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, MM. TOURET, TRAVERT, VALENTIN, VIRLOUVET ;

Sont excusés :

M. AUGIER ayant donné pouvoir à Mme de la PROVOTE,
Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme PIOLINE,
M. GODEFROY ayant donné pouvoir à M. TRAVERT,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CIVILISE,
Mme JOZEAU-MARIGNE ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,
Mme LEFRANCOIS ayant donné pouvoir à M. LEMARCHAND,
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à Mme LOUWAGIE,
Mme MIALON-BURGAT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance du projet de Décision Modificative n° 2 pour l'exercice 2010,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n°1 «Personnel, finances et administration générale»,

Vu le Budget Primitif pour l'exercice 2009 voté le 17 décembre 2009,

Vu le Budget Supplémentaire (DM1) pour l'exercice 2010 voté le 24 juin 2010,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité, par 32 voix pour, 15 abstentions (M. BRUNEAU (ayant le pouvoir de M. LEFRANC), Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD, Mme GAUGAIN, M. LEMARCHAND (ayant le pouvoir de Mme LEFRANCOIS), Mmes LOUWAGIE (ayant le pouvoir de Mme LUYPAERT), MAZIER, NOUVEL, de la PROVOTE (ayant le pouvoir de M. AUGIER), M. VALENTIN) le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière :

- d'affecter sur l'AE de type MO « Ports de commerce » de 565 000 € votée en 2010 et complétée lors de la Décision Modificative n° 2, sur le chapitre 938, un dossier 10KPORTCOM « Ports de commerce » d'un montant de 25 000 €,

- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation et l'individualisation des crédits ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°10-67

sur la Décision Modificative n° 2 pour l'exercice 2010 : Education et enseignement supérieur

- - - - -

Réunion du JEUDI 21 OCTOBRE 2010

Réuni le jeudi 21 octobre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes ANNE, BESNARD, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mmes COUSIN, DELAUNAY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, DUFOUR, Mmes ERRARD, FERET, M. FONTAINE, Mmes GAUGAIN, HEURGUIER, M. LEMARCHAND, Mme LEMASSON, M. LOUVET, Mmes LOUWAGIE, LOWY, M. MARIE, Mmes MAZIER, NOUVEL, OSADTCHY, PIOLINE, de la PROVOTE, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, MM. TOURET, TRAVERT, VALENTIN, VIRLOUVET ;

Sont excusés :

M. AUGIER ayant donné pouvoir à Mme de la PROVOTE,
Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme PIOLINE,
M. GODEFROY ayant donné pouvoir à M. TRAVERT,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CIVILISE,
Mme JOZEAU-MARIGNE ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,
Mme LEFRANCOIS ayant donné pouvoir à M. LEMARCHAND,
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à Mme LOUWAGIE,
Mme MIALON-BURGAT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance du projet de Décision Modificative n° 2 pour l'exercice 2010,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n°1 «Personnel, finances et administration générale»,

Vu le Budget Primitif pour l'exercice 2009 voté le 17 décembre 2009,

Vu le Budget Supplémentaire (DM1) pour l'exercice 2010 voté le 24 juin 2010,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité, par 32 voix pour, 15 abstentions (M. BRUNEAU (ayant le pouvoir de M. LEFRANC), Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD, Mme GAUGAIN, M. LEMARCHAND (ayant le pouvoir de Mme LEFRANCOIS), Mmes LOUWAGIE (ayant le pouvoir de Mme LUYPAERT), MAZIER, NOUVEL, de la PROVOTE (ayant le pouvoir de M. AUGIER), M. VALENTIN) le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière :

- d'affecter :

- sur l'AP de type SUB « Equipement des lycées » de 9 674 020 € votée en 2010 et complétée lors de la Décision Modificative n° 2, sur le chapitre 902, un dossier 10LEQPDAI « équipements pédagogiques dans les EPLE », d'un montant de 800 000 €,

- sur l'AP de type SUB « Equipement réforme LMD » de 412 500 € votée en 2010 lors des Décisions Modificatives n° 1 et 2, sur le chapitre 901, un dossier 10ESLMDI « Equipements réforme LMD », d'un montant de 170 000 € ;

- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation et l'individualisation des crédits ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°10-68

sur la Décision Modificative n° 2 pour l'exercice 2010 : inventaire général du patrimoine

Réunion du JEUDI 21 OCTOBRE 2010

Réuni le jeudi 21 octobre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes ANNE, BESNARD, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mmes COUSIN, DELAUNAY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, DUFOUR, Mmes ERRARD, FERET, M. FONTAINE, Mmes GAUGAIN, HEURGUIER, M. LEMARCHAND, Mme LEMASSON, M. LOUVET, Mmes LOUWAGIE, LOWY, M. MARIE, Mmes MAZIER, NOUVEL, OSADTCHY, PIOLINE, de la PROVOTE, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, MM. TOURET, TRAVERT, VALENTIN, VIRLOUVET ;

Sont excusés :

M. AUGIER ayant donné pouvoir à Mme de la PROVOTE,
Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme PIOLINE,
M. GODEFROY ayant donné pouvoir à M. TRAVERT,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CIVILISE,
Mme JOZEAU-MARIGNE ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,
Mme LEFRANCOIS ayant donné pouvoir à M. LEMARCHAND,
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à Mme LOUWAGIE,
Mme MIALON-BURGAT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance du projet de Décision Modificative n° 2 pour l'exercice 2010,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n°1 «Personnel, finances et administration générale»,

Vu le Budget Primitif pour l'exercice 2009 voté le 17 décembre 2009,

Vu le Budget Supplémentaire (DM1) pour l'exercice 2010 voté le 24 juin 2010,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité, par 32 voix pour, 15 abstentions (M. BRUNEAU (ayant le pouvoir de M. LEFRANC), Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD, Mme GAUGAIN, M. LEMARCHAND (ayant le pouvoir de Mme LEFRANCOIS), Mmes LOUWAGIE (ayant le pouvoir de Mme LUYPAERT), MAZIER, NOUVEL, de la PROVOTE (ayant le pouvoir de M. AUGIER), M. VALENTIN) le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière :

- d'affecter, sur l'AE de type SUB « inventaire et patrimoine culturel » de 117 100 € votée en 2010 et complétée lors de la Décision Modificative n° 2, sur le chapitre 933, les montants suivants :

- 10 000 € au titre du dossier 10YENUMERI « numérisation des dossiers d'inventaire »,
- 7 500 € au titre du dossier 10YEINVIND « inventaire du patrimoine industriel »,
- 19 600 € au titre du dossier 10YEPUBLIC « aide à la publication »,

- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation et l'individualisation des crédits ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°10-69

sur la Décision Modificative n° 2 pour l'exercice 2010 : Affaires européennes et relations internationales

Réunion du JEUDI 21 OCTOBRE 2010

Réuni le jeudi 21 octobre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes ANNE, BESNARD, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mmes COUSIN, DELAUNAY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, DUFOUR, Mmes ERRARD, FERET, M. FONTAINE, Mmes GAUGAIN, HEURGUIER, M. LEMARCHAND, Mme LEMASSON, M. LOUVET, Mmes LOUWAGIE, LOWY, M. MARIE, Mmes MAZIER, NOUVEL, OSADTCHY, PIOLINE, de la PROVOTE, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, MM. TOURET, TRAVERT, VALENTIN, VIRLOUVET ;

Sont excusés :

M. AUGIER ayant donné pouvoir à Mme de la PROVOTE,
Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme PIOLINE,
M. GODEFROY ayant donné pouvoir à M. TRAVERT,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CIVILISE,
Mme JOZEAU-MARIGNE ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,
Mme LEFRANCOIS ayant donné pouvoir à M. LEMARCHAND,
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à Mme LOUWAGIE,
Mme MIALON-BURGAT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance du projet de Décision Modificative n° 2 pour l'exercice 2010,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n°1 «Personnel, finances et administration générale»,

Vu le Budget Primitif pour l'exercice 2009 voté le 17 décembre 2009,

Vu le Budget Supplémentaire (DM1) pour l'exercice 2010 voté le 24 juin 2010,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité, par 32 voix pour, 15 abstentions (M. BRUNEAU (ayant le pouvoir de M. LEFRANC), Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD, Mme GAUGAIN, M. LEMARCHAND (ayant le pouvoir de Mme LEFRANCOIS), Mmes LOUWAGIE (ayant le pouvoir de Mme LUYPAERT), MAZIER, NOUVEL, de la PROVOTE (ayant le pouvoir de M. AUGIER), M. VALENTIN) le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière :

- d'affecter, sur l'AP de type MO « Divers investissement Europe International » de 11 000 € votée en 2010 et complétée lors de la Décision Modificative n° 2, sur le chapitre 900, un dossier 10YADEPINV « dépenses divers DAERI en investissement », d'un montant de 1 000 €,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°10-70

sur la Décision Modificative n° 2 pour l'exercice 2010 : coopération décentralisée et droits de l'homme

Réunion du JEUDI 21 OCTOBRE 2010

Réuni le jeudi 21 octobre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes ANNE, BESNARD, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mmes COUSIN, DELAUNAY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, DUFOUR, Mmes ERRARD, FERET, M. FONTAINE, Mmes GAUGAIN, HEURGUIER, M. LEMARCHAND, Mme LEMASSON, M. LOUVET, Mmes LOUWAGIE, LOWY, M. MARIE, Mmes MAZIER, NOUVEL, OSADTCHY, PIOLINE, de la PROVOTE, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, MM. TOURET, TRAVERT, VALENTIN, VIRLOUVET ;

Sont excusés :

M. AUGIER ayant donné pouvoir à Mme de la PROVOTE,
Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme PIOLINE,
M. GODEFROY ayant donné pouvoir à M. TRAVERT,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CIVILISE,
Mme JOZEAU-MARIGNE ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,
Mme LEFRANCOIS ayant donné pouvoir à M. LEMARCHAND,
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à Mme LOUWAGIE,
Mme MIALON-BURGAT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance du projet de Décision Modificative n° 2 pour l'exercice 2010,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n°1 «Personnel, finances et administration générale»,

Vu le Budget Primitif pour l'exercice 2009 voté le 17 décembre 2009,

Vu le Budget Supplémentaire (DM1) pour l'exercice 2010 voté le 24 juin 2010,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité, par 32 voix pour, 15 abstentions (M. BRUNEAU (ayant le pouvoir de M. LEFRANC), Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD, Mme GAUGAIN, M. LEMARCHAND (ayant le pouvoir de Mme LEFRANCOIS), Mmes LOUWAGIE (ayant le pouvoir de Mme LUYPAERT), MAZIER, NOUVEL, de la PROVOTE (ayant le pouvoir de M. AUGIER), M. VALENTIN) :

- d'affecter, sur l'AE de type SUB « coopération décentralisée » de 1 860 845 € votée en 2010 et complétée lors des Décisions Modificatives n°1 et 2, un dossier « 10YDCDF « coopération décentralisée divers », d'un montant de 50 000 € ;

- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation et l'individualisation des crédits ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°10-71

sur la Décision Modificative n° 2 pour l'exercice 2010 : tourisme

Réunion du JEUDI 21 OCTOBRE 2010

Réuni le jeudi 21 octobre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes ANNE, BESNARD, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mmes COUSIN, DELAUNAY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, DUFOUR, Mmes ERRARD, FERET, M. FONTAINE, Mmes GAUGAIN, HEURGUIER, M. LEMARCHAND, Mme LEMASSON, M. LOUVET, Mmes LOUWAGIE, LOWY, M. MARIE, Mmes MAZIER, NOUVEL, OSADTCHY, PIOLINE, de la PROVOTE, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, MM. TOURRET, TRAVERT, VALENTIN, VIRLOUVET ;

Sont excusés :

M. AUGIER ayant donné pouvoir à Mme de la PROVOTE,
Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme PIOLINE,
M. GODEFROY ayant donné pouvoir à M. TRAVERT,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CIVILISE,
Mme JOZEAU-MARIGNE ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,
Mme LEFRANCOIS ayant donné pouvoir à M. LEMARCHAND,
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à Mme LOUWAGIE,
Mme MIALON-BURGAT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance du projet de Décision Modificative n° 2 pour l'exercice 2010,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n°1 «Personnel, finances et administration générale»,

Vu le Budget Primitif pour l'exercice 2009 voté le 17 décembre 2009,

Vu le Budget Supplémentaire (DM1) pour l'exercice 2010 voté le 24 juin 2010,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité, par 32 voix pour, 15 abstentions (M. BRUNEAU (ayant le pouvoir de M. LEFRANC), Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD, Mme GAUGAIN, M. LEMARCHAND (ayant le pouvoir de Mme LEFRANCOIS), Mmes LOUWAGIE (ayant le pouvoir de Mme LUYPAERT), MAZIER, NOUVEL, de la PROVOTE (ayant le pouvoir de M. AUGIER), M. VALENTIN) :

- d'affecter, sur l'AE de type SUB « Anniversaire Normandie 2011 » de 500 000 € votée lors de la Décision Modificative n°2, sur le chapitre 939, un dossier 10TANNIVER « Anniversaire Normandie 2011 », d'un montant équivalent ;

- d'attribuer, sur le chapitre 939 du Budget de la Région, 300 000 € au Comité Régional du Tourisme de Normandie pour la mise en mouvement de l'appel à initiatives et des actions de promotion dans le cadre de l'opération « 2011, Anniversaire de la Normandie » ;

- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation et l'individualisation des crédits ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION

N°10-72

du CONSEIL REGIONAL

sur la Décision Modificative n° 2 pour l'exercice 2010 : recherche, transfert de technologie et innovation

Réunion du JEUDI 21 OCTOBRE 2010

Réuni le jeudi 21 octobre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes ANNE, BESNARD, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mmes COUSIN, DELAUNAY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, DUFOUR, Mmes ERRARD, FERET, M. FONTAINE, Mmes GAUGAIN, HEURGUIER, M. LEMARCHAND, Mme LEMASSON, M. LOUVET, Mmes LOUWAGIE, LOWY, M. MARIE, Mmes MAZIER, NOUVEL, OSADTCHY, PIOLINE, de la PROVOTE, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, MM. TOURET, TRAVERT, VALENTIN, VIRLOUVET ;

Sont excusés :

M. AUGIER ayant donné pouvoir à Mme de la PROVOTE,
Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme PIOLINE,
M. GODEFROY ayant donné pouvoir à M. TRAVERT,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CIVILISE,
Mme JOZEAU-MARIGNE ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,
Mme LEFRANCOIS ayant donné pouvoir à M. LEMARCHAND,
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à Mme LOUWAGIE,
Mme MIALON-BURGAT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance du projet de Décision Modificative n° 2 pour l'exercice 2010,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n°1 «Personnel, finances et administration générale»,

Vu le Budget Primitif pour l'exercice 2009 voté le 17 décembre 2009,

Vu le Budget Supplémentaire (DM1) pour l'exercice 2010 voté le 24 juin 2010,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité, par 32 voix pour, 15 abstentions (M. BRUNEAU (ayant le pouvoir de M. LEFRANC), Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD, Mme GAUGAIN, M. LEMARCHAND (ayant le pouvoir de Mme LEFRANCOIS), Mmes LOUWAGIE (ayant le pouvoir de Mme LUYPAERT), MAZIER, NOUVEL, de la PROVOTE (ayant le pouvoir de M. AUGIER), M. VALENTIN) :

- d'affecter, sur l'AP de type SUP «Fonds régional de recherche et d'innovation » de 1 790 000 € votée en 2010 et complétée lors des Décisions Modificatives n°1 et 2, sur le chapitre 909, un dossier 10RNATPARI « cofinancement de projets nationaux et partenariats », d'un montant de 500 000 € ;

- d'attribuer, sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 500 000 € au Centre de Lutte contre le cancer François Baclesse, pour le cofinancement d'un appareil de tomothérapie ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°10-73

sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2011

Réunion du JEUDI 21 OCTOBRE 2010

Réuni le jeudi 21 octobre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes ANNE, BESNARD, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mmes COUSIN, DELAUNAY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, DUFOUR, Mmes ERRARD, FERET, M. FONTAINE, Mmes GAUGAIN, HEURGUIER, M. LEMARCHAND, Mme LEMASSON, M. LOUVET, Mmes LOUWAGIE, LOWY, M. MARIE, Mmes MAZIER, NOUVEL, OSADTCHY, PIOLINE, de la PROVOTE, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, MM. TOURET, TRAVERT, VALENTIN, VIRLOUVET ;

Sont excusés :

M. AUGIER ayant donné pouvoir à Mme de la PROVOTE,
Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme PIOLINE,
M. GODEFROY ayant donné pouvoir à M. TRAVERT,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CIVILISE,
Mme JOZEAU-MARIGNE ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,
Mme LEFRANCOIS ayant donné pouvoir à M. LEMARCHAND,
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à Mme LOUWAGIE,
Mme MIALON-BURGAT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 18 octobre 2010,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n° 1 «Personnels, finances et administration générale»,

Après en avoir débattu,

DONNE ACTE, à l'unanimité, à M. le Président du Conseil Régional, de la tenue du débat relatif aux orientations budgétaires pour l'exercice 2011.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°10-74

sur la modulation régionale sur les fractions de tarif TIPP

- - - - -

Réunion du JEUDI 21 OCTOBRE 2010

Réuni le jeudi 21 octobre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes ANNE, BESNARD, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mmes COUSIN, DELAUNAY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, DUFOUR, Mmes ERRARD, FERET, M. FONTAINE, Mmes GAUGAIN, HEURGUIER, M. LEMARCHAND, Mme LEMASSON, M. LOUVET, Mmes LOUWAGIE, LOWY, M. MARIE, Mmes MAZIER, NOUVEL, OSADTCHY, PIOLINE, MM. SODINI, SOUBIEN, TOURRET, TRAVERT, VALENTIN, VIRLOUVET ;

Sont excusés :

M. AUGIER,
Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme PIOLINE,
M. GODEFROY ayant donné pouvoir à M. TRAVERT,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CIVILISE,
Mme JOZEAU-MARIGNE,
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,
Mme LEFRANCOIS ayant donné pouvoir à M. LEMARCHAND,
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à Mme LOUWAGIE,
Mme MIALON-BURGAT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
Mme de la PROVOTE,
Mme TOMASETTO.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n° 1 «Personnels, finances et administration générale»,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité, par 30 voix pour, 13 abstentions (M. BRUNEAU (ayant le pouvoir de M. LEFRANC), Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD, Mme GAUGAIN, M. LEMARCHAND (ayant le pouvoir de Mme LEFRANCOIS), Mmes LOUWAGIE (ayant le pouvoir de Mme LUYPAERT), MAZIER, NOUVEL, M. VALENTIN) :

- en application de l'article 265 du Code des douanes, de réduire la réfaction sur les tarifs de taxe intérieure de consommation à concurrence de 1,77 €/HL s'agissant du super carburant sans plomb et de l'E10, et de 1,15 €/HL s'agissant du gazole pour l'année 2011,
- de m'autoriser à signer tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°10-75

sur la modulation régionale sur les fractions de tarif TIPP « Grenelle »

Réunion du JEUDI 21 OCTOBRE 2010

Réuni le jeudi 21 octobre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes ANNE, BESNARD, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mmes COUSIN, DELAUNAY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, DUFOUR, Mmes ERRARD, FERET, M. FONTAINE, Mmes GAUGAIN, HEURGUIER, M. LEMARCHAND, Mme LEMASSON, M. LOUVET, Mmes LOUWAGIE, LOWY, M. MARIE, Mmes MAZIER, NOUVEL, OSADTCHY, PIOLINE, MM. SODINI, SOUBIEN, TOURRET, TRAVERT, VALENTIN, VIRLOUVET ;

Sont excusés :

M. AUGIER,
Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme PIOLINE,
M. GODEFROY ayant donné pouvoir à M. TRAVERT,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CIVILISE,
Mme JOZEAU-MARIGNE,
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,
Mme LEFRANCOIS ayant donné pouvoir à M. LEMARCHAND,
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à Mme LOUWAGIE,
Mme MIALON-BURGAT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
Mme de la PROVOTE,
Mme TOMASETTO.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n° 1 «Personnels, finances et administration générale»,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité, par 30 voix pour, 13 abstentions (M. BRUNEAU (ayant le pouvoir de M. LEFRANC), Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD, Mme GAUGAIN, M. LEMARCHAND (ayant le pouvoir de Mme LEFRANCOIS), Mmes LOUWAGIE (ayant le pouvoir de Mme LUYPAERT), MAZIER, NOUVEL, M. VALENTIN) :

- en application de l'article 265 A bis du Code des douanes, de majorer les tarifs de taxe intérieure de consommation à concurrence de 0,73 €/HL s'agissant du super carburant sans plomb et de l'E10, de 1,35 €/HL s'agissant du gazole pour l'année 2011,

- de m'autoriser à signer tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°10-76

sur l'exonération de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) pour les librairies labellisées LIR

- - - - -

Réunion du JEUDI 21 OCTOBRE 2010

Réuni le jeudi 21 octobre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes ANNE, BESNARD, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mmes COUSIN, DELAUNAY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, DUFOUR, Mmes ERRARD, FERET, M. FONTAINE, Mmes GAUGAIN, HEURGUIER, M. LEMARCHAND, Mme LEMASSON, M. LOUVET, Mmes LOUWAGIE, LOWY, M. MARIE, Mmes MAZIER, NOUVEL, OSADTCHY, PIOLINE, MM. SODINI, TOURRET, TRAVERT, VALENTIN, VIRLOUVET ;

Sont excusés :

M. AUGIER,
Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme PIOLINE,
M. GODEFROY ayant donné pouvoir à M. TRAVERT,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CIVILISE,
Mme JOZEAU-MARIGNE,
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,
Mme LEFRANCOIS ayant donné pouvoir à M. LEMARCHAND,
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à Mme LOUWAGIE,
Mme MIALON-BURGAT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
Mme de la PROVOTE,
Mme TOMASETTO,
M. SOUBIEN.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n°1 «Personnel, finances et administration générale »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'accorder, à compter du 1^{er} janvier 2011, l'exonération maximale de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises pour les établissements réalisant une activité de vente de livres neufs au détail et qui disposent au 1er janvier de l'année d'imposition du label de librairie indépendante de référence, en application des dispositions des articles 1464 I et 1586 Nonies du Code Général des Impôts ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°10-77

sur l'agriculture : suppression du dispositif d'aide à la création d'emplois durables ainsi que de celui d'aide aux investissements productifs

- - - - -

Réunion du JEUDI 21 OCTOBRE 2010

Réuni le jeudi 21 octobre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes ANNE, BESNARD, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mmes COUSIN, DELAUNAY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, DUFOUR, Mmes ERRARD, FERET, M. FONTAINE, Mmes GAUGAIN, HEURGUIER, M. LEMARCHAND, Mme LEMASSON, M. LOUVET, Mmes LOUWAGIE, LOWY, M. MARIE, Mmes MAZIER, NOUVEL, OSADTCHY, PIOLINE, MM. SODINI, TOURRET, TRAVERT, VALENTIN, VIRLOUVET ;

Sont excusés :

M. AUGIER,
Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme PIOLINE,
M. GODEFROY ayant donné pouvoir à M. TRAVERT,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CIVILISE,
Mme JOZEAU-MARIGNE,
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,
Mme LEFRANCOIS ayant donné pouvoir à M. LEMARCHAND,
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à Mme LOUWAGIE,
Mme MIALON-BURGAT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
Mme de la PROVOTE,
Mme TOMASETTO,
M. SOUBIEN.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après avoir entendu le Vice-Président en charge de l'agriculture,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de ne plus accepter de nouveaux dossiers d'aide à la création d'emplois agricoles durables et d'aide aux investissements productifs pour les agriculteurs récemment installés, dans le cadre de la préparation de la révision de la politique régionale pour l'installation et la transmission des exploitations,
- de prévoir que les dossiers reçus avant cette décision pourront cependant faire l'objet d'un financement régional,
- d'abroger les 2 dispositifs d'aide aux investissements productifs et d'aide à la création d'emplois durables en agriculture, à compter du 23 octobre 2010,
- de préparer de nouvelles modalités de soutien à l'installation des jeunes agriculteurs et à la transmission d'exploitations.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°10-78

sur l'agriculture : filière équine – abrogation des dispositifs « appui aux entreprises de la filière équine » et « appui aux société de courses »

Réunion du JEUDI 21 OCTOBRE 2010

Réuni le jeudi 21 octobre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes ANNE, BESNARD, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mmes COUSIN, DELAUNAY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, DUFOUR, Mmes ERRARD, FERET, M. FONTAINE, Mmes GAUGAIN, HEURGUIER, M. LEMARCHAND, Mme LEMASSON, M. LOUVET, Mmes LOUWAGIE, LOWY, M. MARIE, Mmes MAZIER, NOUVEL, OSADTCHY, PIOLINE, MM. SODINI, TOURRET, TRAVERT, VALENTIN, VIRLOUVET ;

Sont excusés :

M. AUGIER,
Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme PIOLINE,
M. GODEFROY ayant donné pouvoir à M. TRAVERT,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CIVILISE,
Mme JOZEAU-MARIGNE,
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,
Mme LEFRANCOIS ayant donné pouvoir à M. LEMARCHAND,
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à Mme LOUWAGIE,
Mme MIALON-BURGAT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
Mme de la PROVOTE,
Mme TOMASETTO,
M. SOUBIEN.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après avoir entendu le Vice-Président en charge de l'agriculture,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de ne plus accepter de nouveaux dossiers d'aide à la création et/ou la rénovation des sols équestres et marcheurs et dossiers d'investissement des sociétés de courses à compter du 23/10/10,
- de prévoir que les dossiers reçus, et éligibles, avant cette décision pourront cependant faire l'objet d'un financement régional,
- d'abroger les dispositifs d'aide « appui aux entreprises de la filière équine », « appui aux société de courses », à compter du 23 octobre 2010,
- de préparer de nouvelles modalités de soutien aux infrastructures équestres.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°10-79

**sur l'environnement – Lutter contre les changements climatiques : programme
Défi'NeRgie**

Réunion du JEUDI 21 OCTOBRE 2010

Réuni le jeudi 21 octobre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes ANNE, BESNARD, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mmes COUSIN, DELAUNAY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, DUFOUR, Mmes ERRARD, FERET, M. FONTAINE, Mmes GAUGAIN, HEURGUIER, M. LEMARCHAND, Mme LEMASSON, M. LOUVET, Mmes LOUWAGIE, LOWY, M. MARIE, Mmes MAZIER, NOUVEL, OSADTCHY, PIOLINE, MM. SODINI, TOURRET, TRAVERT, VALENTIN, VIRLOUVET ;

Sont excusés :

M. AUGIER,
Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme PIOLINE,
M. GODEFROY ayant donné pouvoir à M. TRAVERT,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CIVILISE,
Mme JOZEAU-MARIGNE,
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,
Mme LEFRANCOIS ayant donné pouvoir à M. LEMARCHAND,
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à Mme LOUWAGIE,
Mme MIALON-BURGAT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
Mme de la PROVOTE,
Mme TOMASETTO,
M. SOUBIEN.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 2 « Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adopter les nouvelles modalités d'intervention de la Région Basse-Normandie figurant dans les fiches jointes, en matière d'énergie renouvelable et d'économie d'énergie ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°10-80

**sur l'environnement – Lutter contre les changements climatiques : appel à projets
« Efficacité énergétique des bâtiments en Basse-Normandie » - Défi'Bat 2011**

Réunion du JEUDI 21 OCTOBRE 2010

Réuni le jeudi 21 octobre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes ANNE, BESNARD, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mmes COUSIN, DELAUNAY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, DUFOUR, Mmes ERRARD, FERET, M. FONTAINE, Mmes GAUGAIN, HEURGUIER, M. LEMARCHAND, Mme LEMASSON, M. LOUVET, Mmes LOUWAGIE, LOWY, M. MARIE, Mmes MAZIER, NOUVEL, OSADTCHY, PIOLINE, MM. SODINI, TOURET, TRAVERT, VALENTIN, VIRLOUVET ;

Sont excusés :

M. AUGIER,
Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme PIOLINE,
M. GODEFROY ayant donné pouvoir à M. TRAVERT,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CIVILISE,
Mme JOZEAU-MARIGNE,
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,
Mme LEFRANCOIS ayant donné pouvoir à M. LEMARCHAND,
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à Mme LOUWAGIE,
Mme MIALON-BURGAT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
Mme de la PROVOTE,
Mme TOMASETTO,
M. SOUBIEN.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 2 « Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver l'appel à projet « Défi'Bat 2011 », joint en annexe,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°10-81

**sur le développement numérique du territoire : Stratégie de Cohérence Régionale
d'Aménagement du Territoire (SCORAN)**

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réuni le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. AUGIER, Mmes BESNARD, BIHEL, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mmes COUSIN, DELAUNAY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FERET, GAUGAIN, HEURGUIER, JOZEAU-MARIGNE, LEFRANCOIS, M. LEMARCHAND, Mme LEMASSON, M. LOUVET, Mmes LOUWAGIE, LOWY, LUYPAERT, MAZIER, OSADTCHY, PIOLINE, de la PROVOTE, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, TRAVERT, VALENTIN, VIRLOUVET.

Sont excusés :

Mme ANNE ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
M. DUFOUR ayant donné pouvoir à Mme CAUCHY,
Mme ERRARD ayant donné pouvoir à M. VIRLOUVET,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FERET,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
M. GODEFROY ayant donné pouvoir à M. TRAVERT,
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,
M. MARIE ayant donné pouvoir à Mme LEMASSON,
Mme MIALON-BURGAT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CIVILISE,
Mme NOUVEL.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après avoir entendu M. SODINI, en charge des dossiers concernant le développement numérique des territoires, des solidarités et de l'habitat,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

- d'approuver la mise en place d'une Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique pour la Basse-Normandie, telle que décrite dans le document joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°10-82

sur la rénovation urbaine/cohésion urbaine - Evolution du dispositif d'accompagnement à l'investissement dans les territoires urbains : vers une politique dédiée aux quartiers fragilisés bas-normands

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réuni le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. AUGIER, Mmes BESNARD, BIHEL, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mmes COUSIN, DELAUNAY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FERET, GAUGAIN, HEURGUIER, JOZEAU-MARIGNE, LEFRANCOIS, M. LEMARCHAND, Mme LEMASSON, M. LOUVET, Mmes LOUWAGIE, LOWY, LUYPAERT, MAZIER, OSADTCHY, PIOLINE, de la PROVOTE, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURET, TRAVERT, VALENTIN, VIRLOUVET.

Sont excusés :

Mme ANNE ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
M. DUFOUR ayant donné pouvoir à Mme CAUCHY,
Mme ERRARD ayant donné pouvoir à M. VIRLOUVET,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FERET,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
M. GODEFROY ayant donné pouvoir à M. TRAVERT,
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,
M. MARIE ayant donné pouvoir à Mme LEMASSON,
Mme MIALON-BURGAT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CIVILISE,
Mme NOUVEL.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après avoir entendu M. SODINI, en charge des dossiers concernant le développement numérique des territoires, des solidarités et de l'habitat,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de créer un fonds régional pour la rénovation urbaine des quartiers bas-normands,
- d'adopter les nouvelles modalités d'intervention en faveur des quartiers fragilisés des villes moyennes, telles que présentées en annexe 1,
- de modifier la convention-cadre régionale de partenariat signée avec l'Etat et l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) le 9 juin 2006 conformément à l'annexe 2,
- de laisser à la Commission Permanente le soin de procéder à l'individualisation de ces crédits,
- d'autoriser le Président à signer :
 - l'avenant à la convention cadre ANRU –Etat – Région joint en annexe 2,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°10-83

sur le fonctionnement des lycées et établissements publics assimilés : attribution aux établissements publics d'enseignement des dotations prévisionnelles de fonctionnement pour l'exercice 2011

- - - - -

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réuni le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. AUGIER, Mmes BESNARD, BIHEL, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mmes COUSIN, DELAUNAY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FERET, GAUGAIN, HEURGUIER, JOZEAU-MARIGNE, LEFRANCOIS, M. LEMARCHAND, Mme LEMASSON, M. LOUVET, Mmes LOUWAGIE, LOWY, LUYPAERT, MAZIER, OSADTCHY, PIOLINE, de la PROVOTE, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, TRAVERT, VALENTIN, VIRLOUVET.

Sont excusés :

Mme ANNE ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
M. DUFOUR ayant donné pouvoir à Mme CAUCHY,
Mme ERRARD ayant donné pouvoir à M. VIRLOUVET,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FERET,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
M. GODEFROY ayant donné pouvoir à M. TRAVERT,
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,
M. MARIE ayant donné pouvoir à Mme LEMASSON,
Mme MIALON-BURGAT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CIVILISE,
Mme NOUVEL.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après avoir entendu Mme FERET, Vice-Présidente en charge de l'Education et de l'Enseignement Supérieur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adopter la répartition, pour un montant global de 20 543 479 €, des dotations de fonctionnement des établissements publics pour l'exercice 2011, conformément aux tableaux joints en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°10-84

**sur le fonctionnement des lycées et établissements publics assimilés : fixation des tarifs
du service Annexe Hébergement des EPLE pour l'année 2011**

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réuni le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. AUGIER, Mmes BESNARD, BIHEL, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mmes COUSIN, DELAUNAY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FERET, GAUGAIN, HEURGUIER, JOZEAU-MARIGNE, LEFRANCOIS, M. LEMARCHAND, Mme LEMASSON, M. LOUVET, Mmes LOUWAGIE, LOWY, LUYPAERT, MAZIER, OSADTCHY, PIOLINE, de la PROVOTE, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURET, TRAVERT, VALENTIN, VIRLOUVET.

Sont excusés :

Mme ANNE ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
M. DUFOUR ayant donné pouvoir à Mme CAUCHY,
Mme ERRARD ayant donné pouvoir à M. VIRLOUVET,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FERET,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
M. GODEFROY ayant donné pouvoir à M. TRAVERT,
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,
M. MARIE ayant donné pouvoir à Mme LEMASSON,
Mme MIALON-BURGAT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CIVILISE,
Mme NOUVEL.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après avoir entendu Mme FERET, Vice-Présidente en charge de l'Education et de l'Enseignement Supérieur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de maintenir les principes de prélèvements de 1,25 % au titre du Fonds Commun des Services d'Hébergement (FCSH) et de 22,5 % au titre du Fond Régional d'Hébergement (FRH),
- d'arrêter les prix de la restauration scolaire fournie aux élèves, de l'hébergement et des commensaux, pour l'ensemble des établissements publics, conformément aux annexes 1, 2 et 3 jointes,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour arrêter le prix de la restauration des lycées publics pour lesquels une concertation complémentaire est nécessaire,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°10-85

**sur l'éducation et l'enseignement supérieur : régime applicable aux logements de
fonction du Conseil Régional de Basse-Normandie**

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réuni le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. AUGIER, Mmes BESNARD, BIHEL, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mmes COUSIN, DELAUNAY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FERET, GAUGAIN, HEURGUIER, JOZEAU-MARIGNE, LEFRANCOIS, M. LEMARCHAND, Mme LEMASSON, M. LOUVET, Mmes LOUWAGIE, LOWY, LUYPAERT, MAZIER, OSADTCHY, PIOLINE, de la PROVOTE, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, TRAVERT, VALENTIN, VIRLOUVET.

Sont excusés :

Mme ANNE ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
M. DUFOUR ayant donné pouvoir à Mme CAUCHY,
Mme ERRARD ayant donné pouvoir à M. VIRLOUVET,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FERET,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
M. GODEFROY ayant donné pouvoir à M. TRAVERT,
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,
M. MARIE ayant donné pouvoir à Mme LEMASSON,
Mme MIALON-BURGAT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CIVILISE,
Mme NOUVEL.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 3 juin 2010,

Après avoir entendu Mme FERET, Vice-Présidente en charge de l'Education et de l'Enseignement Supérieur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adopter le régime applicable aux logements de fonction du Conseil Régional conformément au document joint en annexe,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°10-86

sur l'enseignement supérieur : règlement de soutien aux établissements en matière de politique de mobilité internationale

- - - - -

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réuni le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. AUGIER, Mmes BESNARD, BIHEL, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mmes COUSIN, DELAUNAY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FERET, GAUGAIN, HEURGUIER, JOZEAU-MARIGNE, LEFRANCOIS, M. LEMARCHAND, Mme LEMASSON, M. LOUVET, Mmes LOUWAGIE, LOWY, LUYPAERT, MAZIER, OSADTCHY, PIOLINE, de la PROVOTE, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, TRAVERT, VALENTIN, VIRLOUVET.

Sont excusés :

Mme ANNE ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
M. DUFOUR ayant donné pouvoir à Mme CAUCHY,
Mme ERRARD ayant donné pouvoir à M. VIRLOUVET,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FERET,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
M. GODEFROY ayant donné pouvoir à M. TRAVERT,
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,
M. MARIE ayant donné pouvoir à Mme LEMASSON,
Mme MIALON-BURGAT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CIVILISE,
Mme NOUVEL.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après avoir entendu Mme FERET, Vice-Présidente en charge de l'Education et de l'Enseignement Supérieur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le règlement d'intervention relatif au dispositif régional de mobilité internationale des étudiants ci-après annexé, en remplacement de l'annexe 2 « dispositif pour les étudiants » du cadre d'intervention de la Région pour l'aide à la mobilité internationale adoptée en Assemblée plénière des 11 et 12 décembre 2006, applicable à compter du 1^{er} janvier 2011

- d'appliquer ce nouveau dispositif à compter du 1^{er} janvier 2011,

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°10-87

sur les formations sanitaires et sociales : agrément des instituts de formation du secteur médical et paramédical – bourses sanitaires et sociales (demande de remise gracieuse)

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réuni le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. AUGIER, Mmes BESNARD, BIHEL, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mmes COUSIN, DELAUNAY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FERET, GAUGAIN, HEURGUIER, JOZEAU-MARIGNE, LEFRANCOIS, M. LEMARCHAND, Mme LEMASSON, M. LOUVET, Mmes LOUWAGIE, LOWY, LUYPART, MAZIER, OSADTCHY, PIOLINE, de la PROVOTE, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, TRAVERT, VALENTIN, VIRLOUVET.

Sont excusés :

Mme ANNE ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
M. DUFOUR ayant donné pouvoir à Mme CAUCHY,
Mme ERRARD ayant donné pouvoir à M. VIRLOUVET,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FERET,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
M. GODEFROY ayant donné pouvoir à M. TRAVERT,
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,
M. MARIE ayant donné pouvoir à Mme LEMASSON,
Mme MIALON-BURGAT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CIVILISE,
Mme NOUVEL.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après avoir entendu Mme FERET, Vice-Présidente en charge de l'Education et de l'Enseignement Supérieur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de prendre acte de la procédure d'agrément des instituts de formation conformément aux annexes 1 et 2, étant précisé qu'il appartient au Président du Conseil Régional de prendre les arrêtés relatifs aux agréments des instituts de formation paramédicaux et de sages-femmes,

- de refuser la demande de remise gracieuse de Madame BOUCHRIT Sakina, bénéficiaire d'une bourse d'études d'aide-soignante accordée par délibération n° 09-936 en date du 25 septembre 2009, celle-ci ayant été exclue définitivement de la formation suite à un conseil de discipline,

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°10-88

sur le tourisme : mise à jour du Schéma Régional Véloroutes et Voies Vertes de Basse-Normandie

- - - - -

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réuni le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. AUGIER, Mmes BESNARD, BIHEL, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mmes COUSIN, DELAUNAY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FERET, GAUGAIN, HEURGUIER, JOZEAU-MARIGNE, LEFRANCOIS, M. LEMARCHAND, Mme LEMASSON, M. LOUVET, Mmes LOUWAGIE, LOWY, LUYPART, MAZIER, OSADTCHY, PIOLINE, de la PROVOTE, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, TRAVERT, VALENTIN, VIRLOUVET.

Sont excusés :

Mme ANNE ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
M. DUFOUR ayant donné pouvoir à Mme CAUCHY,
Mme ERRARD ayant donné pouvoir à M. VIRLOUVET,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FERET,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
M. GODEFROY ayant donné pouvoir à M. TRAVERT,
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,
M. MARIE ayant donné pouvoir à Mme LEMASSON,
Mme MIALON-BURGAT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CIVILISE,
Mme NOUVEL.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après avoir entendu M. TOURRET, Président de la Commission n° 4 « Europe, coopérations, tourisme et réunification, agriculture et pêche »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adopter la mise à jour du Schéma Régional des Véloroutes Voies Vertes de Basse-Normandie conformément à la carte « Plans vélo des Départements et Schéma Régional des Véloroutes et Voies Vertes » jointe en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°10-89

**sur le développement économique - Retour des fonds mis à la disposition de la SODIE :
reversement au Conseil Général du Calvados**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réuni le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. AUGIER, Mmes BESNARD, BIHEL, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mmes COUSIN, DELAUNAY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FERET, GAUGAIN, HEURGUIER, JOZEAU-MARIGNE, LEFRANCOIS, M. LEMARCHAND, Mme LEMASSON, M. LOUVET, Mmes LOUWAGIE, LOWY, LUYPART, MAZIER, OSADTCHY, PIOLINE, de la PROVOTE, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, TRAVERT, VALENTIN, VIRLOUVET.

Sont excusés :

Mme ANNE ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
M. DUFOUR ayant donné pouvoir à Mme CAUCHY,
Mme ERRARD ayant donné pouvoir à M. VIRLOUVET,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FERET,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
M. GODEFROY ayant donné pouvoir à M. TRAVERT,
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,
M. MARIE ayant donné pouvoir à Mme LEMASSON,
Mme MIALON-BURGAT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CIVILISE,
Mme NOUVEL.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après avoir entendu M. BONNEAU, Vice-Président en charge de l'Economie, de la Recherche, de l'Innovation et des Jeux Equestres Mondiaux,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'APSUB « Soutien à l'investissement matériel des entreprises » de 13 716 726 € votée en 2010, un dossier 10CINVINDI « Soutien à l'investissement industriel » de 21,26 €,
- sur l'AESUB « Soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 5 620 748 € votée en 2010, un dossier 10CINVINDF « Soutien à l'investissement immatériel industriel » de 83,98 € ;

- d'attribuer, au Conseil Général du Calvados, au titre du retour des fonds mis à la disposition de la SODIE, les aides suivantes :

- un montant de 21,26 € sur le chapitre 909 du Budget de la Région,
- un montant de 83,98 € sur le chapitre 939 du Budget de la Région,

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°10-90

sur l'économie sociale et solidaire : nouvelle dotation de la ligne de garantie d'emprunt bancaire gérée par Basse-Normandie Active

- - - - -

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réuni le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. AUGIER, Mmes BESNARD, BIHEL, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mmes COUSIN, DELAUNAY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FERET, GAUGAIN, HEURGUIER, JOZEAU-MARIGNE, LEFRANCOIS, M. LEMARCHAND, Mme LEMASSON, M. LOUVET, Mmes LOUWAGIE, LOWY, LUYPAERT, MAZIER, OSADTCHY, PIOLINE, de la PROVOTE, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, TRAVERT, VALENTIN, VIRLOUVET.

Sont excusés :

Mme ANNE ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
M. DUFOUR ayant donné pouvoir à Mme CAUCHY,
Mme ERRARD ayant donné pouvoir à M. VIRLOUVET,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FERET,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
M. GODEFROY ayant donné pouvoir à M. TRAVERT,
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,
M. MARIE ayant donné pouvoir à Mme LEMASSON,
Mme MIALON-BURGAT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CIVILISE,
Mme NOUVEL.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après avoir entendu M. BONNEAU, Vice-Président en charge de l'Economie, de la Recherche, de l'Innovation et des Jeux Equestres Mondiaux,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Economie sociale et solidaire » de 300 000 € votée en 2010, un dossier 10CINGTEFI « Aides à ingénierie technique et financière AP » de 100 000 €,

- d'attribuer, sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une dotation de 100 000 € à la SA France Active Garantie pour le fonds de garantie d'emprunt bancaire géré par Basse-Normandie Active,

- d'autoriser le Président à signer :

- un avenant (joint en annexe) à la convention du 3 novembre 2005 portant création d'un fonds de garantie,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°10-91

sur le développement économique : bilan du Schéma Régional de Développement Economique (SRDE) 2005-2009

- - - - -

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réuni le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. AUGIER, Mmes BESNARD, BIHEL, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mmes COUSIN, DELAUNAY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FERET, GAUGAIN, HEURGUIER, JOZEAU-MARIGNE, LEFRANCOIS, M. LEMARCHAND, Mme LEMASSON, M. LOUVET, Mmes LOUWAGIE, LOWY, LUYPAERT, MAZIER, OSADTCHY, PIOLINE, de la PROVOTE, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, TRAVERT, VALENTIN, VIRLOUVET.

Sont excusés :

Mme ANNE ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
M. DUFOUR ayant donné pouvoir à Mme CAUCHY,
Mme ERRARD ayant donné pouvoir à M. VIRLOUVET,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FERET,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
M. GODEFROY ayant donné pouvoir à M. TRAVERT,
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,
M. MARIE ayant donné pouvoir à Mme LEMASSON,
Mme MIALON-BURGAT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CIVILISE,
Mme NOUVEL.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après avoir entendu M. BONNEAU, Vice-Président en charge de l'Economie, de la Recherche, de l'Innovation et des Jeux Equestres Mondiaux,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver :

- le bilan du Schéma Régional de Développement Economique (SRDE) au 31 décembre 2009,
- la préparation de la concertation régionale en vue de l'élaboration du Contrat Régional d'Innovation et de Développement Economique Stratégique (CRIDES) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL**

N°10-92

**sur les marchés : information sur les marchés publics et accords-cadres du 02 avril 2010
au 31 mai 2010**

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réuni le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. AUGIER, Mmes BESNARD, BIHEL, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mmes COUSIN, DELAUNAY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FERET, GAUGAIN, HEURGUIER, JOZEAU-MARIGNE, LEFRANCOIS, M. LEMARCHAND, Mme LEMASSON, M. LOUVET, Mmes LOUWAGIE, LOWY, LUYPAERT, MAZIER, OSADTCHY, PIOLINE, de la PROVOTE, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, TRAVERT, VALENTIN, VIRLOUVET.

Sont excusés :

Mme ANNE ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
M. DUFOUR ayant donné pouvoir à Mme CAUCHY,
Mme ERRARD ayant donné pouvoir à M. VIRLOUVET,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FERET,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
M. GODEFROY ayant donné pouvoir à M. TRAVERT,
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,
M. MARIE ayant donné pouvoir à Mme LEMASSON,
Mme MIALON-BURGAT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CIVILISE,
Mme NOUVEL.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après avoir entendu Mme PIOLINE, Présidente de la Commission n° 1
« Personnels, finances et administration générale »,

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE, au Président du Conseil Régional des informations sur les marchés publics et accords-cadres conclus du 02 avril 2010 au 31 mai 2010 conformément à l'annexe jointe.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL**

N°10-93

sur le personnel de la Région

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réuni le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. AUGIER, Mmes BESNARD, BIHEL, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mmes COUSIN, DELAUNAY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FERET, GAUGAIN, HEURGUIER, JOZEAU-MARIGNE, LEFRANCOIS, M. LEMARCHAND, Mme LEMASSON, M. LOUVET, Mmes LOUWAGIE, LOWY, LUYPAERT, MAZIER, OSADTCHY, PIOLINE, de la PROVOTE, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, TRAVERT, VALENTIN, VIRLOUVET.

Sont excusés :

Mme ANNE ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
M. DUFOUR ayant donné pouvoir à Mme CAUCHY,
Mme ERRARD ayant donné pouvoir à M. VIRLOUVET,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FERET,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
M. GODEFROY ayant donné pouvoir à M. TRAVERT,
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,
M. MARIE ayant donné pouvoir à Mme LEMASSON,
Mme MIALON-BURGAT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CIVILISE,
Mme NOUVEL.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après avoir entendu Mme PIOLINE, Présidente de la Commission n° 1
« Personnels, finances et administration générale »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, l'unanimité,

❑ EFFECTIF PERMANENT

• de transformer, pour ajuster les qualifications aux besoins des services de la Région :

- 2 emplois d'Adjoint Administratif en 2 postes de Rédacteur Territorial,
- 3 emplois de Rédacteur en 3 postes d'Attaché Territorial,
- 4 emplois de Rédacteur en 4 postes de Technicien Supérieur,
- 2 emplois de Rédacteur en 2 postes de Contrôleur de Travaux,
- 2 emplois d'Adjoint Administratif de 2ème classe en 2 postes d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe,
- 1 emploi d'Adjoint Technique de 2ème classe en 1 poste d'Adjoint Technique de 1ère classe,
- 3 emplois d'Adjoint Administratif de 1ère classe en 3 postes d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe,
- 2 emplois d'Adjoint Technique de 1ère classe en 2 postes d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe,
- 1 emploi d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe en 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe,
- 3 emplois de Rédacteur en 3 postes de Rédacteur Principal,
- 1 emploi de Rédacteur en 1 poste de Rédacteur Chef,
- 16 emplois de Rédacteur Principal en 16 postes de Rédacteur Chef,
- 1 emploi de Technicien Supérieur en 1 poste de Technicien Supérieur Principal,
- 1 emploi de Contrôleur Principal en 1 poste de Contrôleur Chef,
- 11 emplois d'Attaché en 11 postes d'Attaché Principal,
- 6 emplois d'Ingénieur en 6 postes d'Ingénieur Principal,
- 2 emplois d'Attaché Principal en 2 postes de Directeur,
- 1 emploi d'Ingénieur en Chef de Classe Normale en 1 poste d'Ingénieur en Chef de classe Exceptionnelle,
- 85 emplois d'Adjoint Technique des Etablissements d'Enseignement de 2ème classe en 85 postes d'Adjoint Technique des Etablissements d'Enseignement de 1ère classe,
- 46 emplois d'Adjoint Technique des Etablissements d'Enseignement de 1ère classe en 46 postes d'Adjoint Technique des Etablissements d'Enseignement Principal de 2ème classe,
- 16 emplois d'Adjoint Technique des Etablissements d'Enseignement Principal de 2ème classe en 16 postes d'Adjoint Technique des Etablissements d'Enseignement Principal de 1^{ère} classe ;

❑ PERSONNEL DE RENFORT ET BESOINS OCCASIONNELS

- de prévoir :
 - un contrat à durée déterminée de 15 mois pour réaliser une étude du patrimoine industriel du département du Calvados (dans un premier temps, il s'agira de l'inventaire des arrondissements de Caen et de Bayeux) dans le cadre de l'appel à projet du Ministère de la Culture ; une subvention de 25 000 € a été accordée à la Région Basse-Normandie et 30 % de celle-ci ont dû être et déjà été versés à la Région ;

- de recruter :

- un chargé de mission en renfort à la Direction de la Jeunesse et des Sports pour une durée de 4 ans, le Directeur étant amené à intervenir de manière régulière et continue en appui du GIP créé dans le cadre des JEM ;

□ TRANSFERT

- de prévoir, dans le cadre de la future réorganisation de la Direction de l'Innovation, de la Recherche, de l'Economie et du Tourisme (DIRET) :

- le transfert, d'une part, de la DIRET vers la MIRIADE, d'un chargé de mission pour le suivi sur le territoire de la politique en faveur de l'innovation au profit des entreprises, d'autre part, de la MIRIADE vers la DIRET d'un chargé de suivi administratif. Les deux personnes concernées par ce transfert donnent leur accord sur ce mouvement, qui permettra de rationaliser l'organisation et d'équilibrer les charges entre ces structures proches dans leurs activités.

- de créer, un emploi de rédacteur en contrat à durée indéterminée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR